

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **30 (1983)**

Heft 10

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Cela permet d'assurer dans des situations de crise l'alarme et l'information de la population. On examine actuellement la question de savoir s'il faut – et jusqu'à quel point – davantage encore «sophistiquer» ce dispositif d'alarme, pour que celui-ci puisse être à tout moment et sans retard déclenché à distance au niveau fédéral, cantonal ou communal. Cela n'est du reste pas du ressort de la protection civile.

Quant à la radio locale, il s'agit d'un moyen de communication unidirectionnel mis au point à la demande de la Confédération. Ce système assez coûteux et très perfectionné pourra prochainement être fourni et permettra au chef local de transmettre aux abris les informations importantes sur le plan local. Dans cette perspective, la radio locale représente sans le moindre doute un moyen qu'il faut propager.

Il en est de même pour les détecteurs électroniques d'agents chimiques de combat qui, selon l'avis même des experts militaires, ne peuvent nous être fournis à l'heure actuelle pour couvrir tous nos besoins.

Ce qui me paraît important, c'est de constater que les abris et les mesures de protection civile disponibles actuellement, tels que les masques de protection et les détecteurs AC, offrent dès maintenant à la population une bonne protection contre les effets des armes connus à ce jour.

La protection civile est – encore une fois contrairement à l'armée – trop peu connue au sein de la population. Et à une époque où se manifestent les mouvements pacifistes et ont lieu des négociations sur le désarmement, il est particulièrement malaisé de populariser la protection civile. Avez-vous une recette pour arriver à susciter encore plus l'adhésion de la population à cette branche importante de la défense générale?

La réalisation des objectifs de la protection civile dépend essentiellement d'un travail d'information rationnel et continu auprès de l'opinion publique. Une analyse objective des efforts entrepris dans ce sens jusqu'ici montre que le niveau d'information de la population, certes encore insatisfaisant sur bien des points, est lié au fait que souvent les gens ne prennent pas – ou tout au moins pas assez – connaissance des informations qui leur sont fournies. Cette expérience, l'Union suisse pour la protection civile ne cesse d'ailleurs de la faire quant aux efforts qu'elle déploie elle-même.

Sur ce plan, il semble que les raisons suivantes sont tout à fait déterminantes: d'une part, le manque d'intérêt ou le confort intellectuel, d'autre part, un sentiment d'impuissance face aux dangers que présente une guerre moderne, lequel déclenche chez beaucoup de gens un phénomène de refoulement, autrement dit un refus intérieur de prendre connaissance de ces dangers. La capacité d'assimilation dépend aussi étroitement de la conjoncture internationale et du sentiment d'insécurité que celle-ci provoque. La tâche première d'un travail d'information de l'opinion publique revu et corrigé consisterait à briser cette indifférence et ce refus intérieur, même en ces temps de tranquillité et

**«Nous devons inlassablement essayer d'exercer notre influence sur les organes responsables des cantons et des communes et de les convaincre.»**

de paix apparentes, et à renforcer du même coup la confiance de la population à l'égard des mesures de protection civile. Il ne suffit pas, en l'occurrence, de motiver les gens qui manifestent déjà un intérêt pour la protection civile. Si l'on veut atteindre un public plus large, mais aussi intéressé, il faut intensifier le travail d'information à la base, c'est-à-dire au sein de la commune, et de préférence dans le cadre d'exercices et de cours d'instruction. En outre, il importe de se renseigner en permanence sur les canaux et moyens d'information nouveaux ou, le cas échéant, non traditionnels, puisque, comme chacun sait, il n'existe pas de recettes miracles dans le domaine des relations publiques.

Qu'attendez-vous de positif du débat sur le rapport intermédiaire au Parlement?

J'espère que le débat sur le rapport intermédiaire permettra d'attirer également l'attention sur les problèmes qui ne sont pas encore résolus et que le Parlement sera sensibilisé aux questions qui intéressent la protection civile. On ne peut en effet nier que, dans l'activité parlementaire, la protection civile ne vient évidemment que très loin derrière l'armée. Ce débat est une belle occasion d'exposer largement devant le Parlement, mais aussi devant l'opinion publique, le thème de la protection civile. Nous n'avons en aucun cas l'intention de faire comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Bien au contraire, ce que je souhaite c'est montrer dans quel domaine nous avons encore bien des choses à faire.

Le débat au Conseil des Etats pourrait-il, d'après vous, déboucher sur une augmentation des moyens financiers mis à votre disposition?

Cela, j'y crois moins, parce que la situation financière actuelle de la Confédération restreint tout simplement nos moyens. Non, ce que j'escompte réellement, c'est une plus grande compréhension de la part du Parlement, mais aussi des cantons et de l'opinion publique suisse, pour les questions relevant de la protection civile.

Avez-vous déjà eu l'occasion, éventuellement durant votre mandat de conseiller national, de faire un tour du côté du centre de protection civile?

Avant cette époque, je m'intéressais déjà aux problèmes de protection civile. C'est surtout l'organisme de protection civile de Winterthur, ma ville natale que je connais assez bien, et ce également en liaison avec mon activité de conseiller communal.



**...für die Bau-Austrocknung mietet man ihn schnell!**

Vermietung und Verkauf:      Telefon  
G. Kull AG, 8003 Zürich      01 242 82 30  
Zurlindenstrasse 215a      01 241 50 41

**Mobilier  
pour centres  
de protection civile**

études et projets, fabrication

**H. NEUKOM SA**

8340 Hinwil-Hadlikon ZH

Téléphone 01 937 26 91